

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SEMI-MARATHON

1. IMPLANTATION

Date : **Dimanche 18 septembre 2022**

Lieu : **SAINT-OMER (62)**

Horaire : **10h30**

2. QUALIFICATIONS

Seuls peuvent participer aux Championnats de France, les athlètes **licenciés Compétition FFA** ayant réussi les minima lors des épreuves de semi-marathon inscrites au calendrier des labels F.F.A. **qui se seront déroulées entre le dimanche 28 août 2021 et le mercredi 31 août 2022, incluant les Championnats de France de semi-marathon 2021 à LES SABLES D'OLONNE.**

La liste des athlètes qualifiables sera mise en ligne sur athle.fr à partir du 1^{er} avril 2022. Elle sera régulièrement actualisée en fonction des compétitions enregistrées et validées.

3. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Toute demande de qualification exceptionnelle (justifiée et accompagnée de la caution de **90 €**) ne pourra être faite par les clubs, que sur la base des critères fixés dans le Règlement des compétitions 2022. La demande est à transmettre à la **FFA/CNR avant le dimanche 4 septembre 2022 23h59 dernier délai.**

En cas d'accord de la C.N.R., l'athlète sera directement ajouté à la liste des engagés.

4. ENGAGEMENTS

Les engagements sont gratuits. Ils doivent être effectués directement par les clubs sur internet (www.athle.fr), **à partir du 15 avril 2022 et jusqu'au 4 septembre 2022, à 23h59. Passée cette période, un engagement tardif sera possible jusqu'au dimanche 11 septembre 2022 à 23h59 moyennant une pénalité d'un montant de 75 €. Attention, aucun engagement ne sera accepté après ce délai.**

5. DESENGAGEMENTS

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition et que le module de désengagement n'est plus accessible, la CNR en sera avertie par lettre ou par email à l'adresse france.semi@athle.fr **au plus tard une semaine avant l'épreuve.**

Le désengagement de dernière minute doit être **adressé à la CNR** et non à l'organisateur.

Seuls les cas de force majeure (exemple une blessure), peuvent faire l'objet d'un désengagement après la date limite sur présentation d'un justificatif (certificat médical par exemple) qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date de la compétition, soit dimanche 25 septembre 2022 à 23 heures 59.

6. RETRAIT DES DOSSARDS

Sur présentation d'une pièce d'identité, le samedi 17 septembre 2022 de 14h00 à 19h00 et le dimanche 18 septembre 2022 à partir de 7h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course, au complexe SCENEO, 2-4, avenue Léon BLUM, LONGUENESSE (62219)

7. RENSEIGNEMENTS

Sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme : www.athle.fr –
France.semi@athle.fr

Sur le site internet de l'Organisateur : www.semimarathonsaintomer.fr